

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2024-025-CP EM
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique exerçant une mission départementale Conseiller pédagogique en Éducation musicale
	PLACE DU POSTE	<p>Le poste est sectorisé sur les réseaux Colline, Garlaban, Huveaune, Sainte Victoire.</p> <p>Il est rattaché à la circonscription de Marseille Gardanne.</p> <p>Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission départementale Arts et Culture.</p>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Le conseiller pédagogique en Éducation musicale est un enseignant maître formateur avec une mission spécifique qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission départementale Arts et Culture. Il exerce ses missions à l'échelle d'un regroupement géographique de réseaux académiques. Il assure le suivi de dispositifs départementaux, académiques et nationaux, en lien avec le coordonnateur départemental.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et conduire des animations pédagogiques en Éducation musicale dans le cadre de la formation continue. - Organiser et conduire des formations de formateurs. - Accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles, en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes. - Mettre en relation les écoles avec différents partenaires (collectivités locales, structures artistiques, culturelles, intervenants spécialisés), dans les domaines artistiques et culturels - Proposer des ateliers de découverte et de pratiques artistiques
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les besoins des équipes enseignantes avec les équipes de circonscription, - Impulser et coordonner des actions de formation en lien avec le coordonnateur départemental Arts et Culture et avec les conseillers pédagogiques de circonscription. - Inventorier les ressources. - Accompagner la conception et la mise en œuvre du PEAC selon le maillage du territoire en réseau par la mise en relation des structures culturelles avec les écoles et les établissements de ces réseaux. - Initier un projet départemental s'inscrivant dans les priorités nationales et académiques qui donnera lieu à des restitutions. - Coordonner les projets en lien avec la DAAC, le coordonnateur départemental Arts et culture et les structures partenaires. - Participer à la définition des actions, à leur gestion notamment lors des comités de pilotage, à la formation associée et à la valorisation des productions. - Accompagner les projets par le développement de ressources pédagogiques. - Participer à la conception et au suivi des projets locaux qui sont administrés par une convention engageant IEN, mairies, structures, artistes...
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Des connaissances solides en didactique de l'Éducation musicale. - Disponibilité et mobilité (déplacements sur l'ensemble du secteur et hors du secteur pour certains dispositifs). - Aimer travailler en équipe, aimer le contact, oser se confronter à différents publics. - Etre capable d'animer des groupes de travail. - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions. - Avoir un excellent positionnement institutionnel.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire du CAFIPEMF - Spécialité Éducation musicale souhaitable
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	CONTACT	Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la mission départementale Arts et Culture : ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr ; 04 84 35 81 40.